

## ACCUEIL DES ETUDIANTS ETRANGERS

Lettre d'information sur les procédures administratives et admission au séjour

### CONSEILS A L'ETUDIANT ETRANGER QUI ARRIVE SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS

(hors Espace Economique Européen et Suisse)

-- Il doit préparer sa démarche et consulter le site internet de la Préfecture : [www.rhone.pref.gouv.fr](http://www.rhone.pref.gouv.fr)

-- Il doit impérativement présenter un dossier complet pour que sa demande soit prise en compte.

Un récépissé valable 3 mois lui sera remis ou envoyé par courrier selon le cas.

L'obtention de la carte de séjour se fera dans un délai de 3 mois après la date de délivrance du récépissé.

+ d'info en ligne dans le Guide de l'étudiant :

> [www.universite-lyon.fr](http://www.universite-lyon.fr)

> [www.lyoncampus.org](http://www.lyoncampus.org)

### CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Ces conventions établies entre l'Université de Lyon, des établissements d'enseignement supérieur et la Préfecture du Rhône concernent tous les étudiants étrangers.

Elles permettent à l'étudiant de déposer directement sa demande auprès de son établissement d'inscription. L'étudiant doit se renseigner auprès de son établissement de rattachement pour savoir s'il peut en bénéficier. Si OUI, l'étudiant dépose son dossier dans le service de l'établissement habilité à traiter la demande et reçoit toutes les explications nécessaires. Sinon, l'étudiant se présente à l'EME pour une première demande ou à la Préfecture pour tout autre type de demande.

### MODALITES ET PROCEDURES D'ACCUEIL SUR L'ESPACE MULTI SERVICES ETUDIANTS

L'Espace Multi services Etudiants (EME) se tiendra au CROUS de la Madeleine du 3 Septembre au 12 Octobre 2007. Il sera ouvert de 10h à 17h du lundi au vendredi. Il est co-organisé par la Ville de Lyon, le CROUS de Lyon-St Etienne, la Région Rhône-Alpes et l'Université de Lyon.

Un guichet du service des étudiants étrangers de la Préfecture accueillera, au foyer de la Madeleine, les étudiants étrangers qui formulent **une première demande** de titre de séjour uniquement. Les demandes en renouvellement sont traitées en Préfecture.

L'équipe d'accueil qui les recevra est composée de vacataires et d'agents Ville de Lyon/CROUS/Préfecture.

#### Les différentes étapes :

#### > A l'arrivée, un premier contact personnalisé permet de s'assurer que :

-- l'étudiant demandeur est bien en première demande de titre de séjour

-- l'étudiant justifie d'une adresse où il puisse recevoir du courrier. L'étudiant reçoit alors un ticket numéroté de passage et est adressé sur site aux agents de la Préfecture qui assurent le pré-accueil.

#### > Un Pré-accueil : pour vérifier que le dossier est bien complet.

-- si c'est le cas, il est remis à l'étudiant une attestation avec le tampon de la Préfecture indiquant qu'il a bien effectué sa demande.

L'étudiant recevra par la suite, par Lettre Distingo, le récépissé à son domicile.

En principe, il pourra retirer son titre de séjour définitif dans un délai de 3 mois à la Préfecture.

-- si le dossier est incomplet, l'étudiant sera invité à revenir avec toutes les pièces demandées. Il n'y a pas de possibilité de déposer un dossier incomplet.

### LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES

à joindre au dossier de demande de titre de séjour :

> En première demande  
- passeport/visa  
- document d'état civil  
- justificatif de domicile de moins de 3 mois  
- attestation d'inscription ou de préinscription  
- 3 photographies d'identité sur fond blanc  
- enveloppe Distingo (achat en Poste)  
- timbre OMI/ANAEM à 55€ (sauf Algérie et membres de l'UE)

> En renouvellement  
- passeport/visa  
- document d'état civil  
- justificatif de domicile de moins de 3 mois  
- attestation d'inscription ou de préinscription  
- relevé de notes et résultats de l'année écoulée  
- justificatif de ressources  
- 3 photographies d'identité sur fond blanc  
- attestation du directeur de thèse (étudiants préparant une thèse)  
- certificat médical fourni par l'ANAEM (si 1er renouvellement)

+ d'explications : [www.rhone.pref.gouv.fr](http://www.rhone.pref.gouv.fr)

### + D'INFO SUR L'EME

Bienvenue à Lyon !  
Un espace d'accueil, d'information, et de services pour les étudiants au moment de la rentrée universitaire.

Du 3 Septembre au 12 Octobre - ouvert du lundi au vendredi de 10h à 17h  
- entrée libre - au CROUS Madeleine, 360, rue Garibaldi Lyon 7<sup>è</sup>.

A la cafétéria :

> le service logement en ville du CROUS de Lyon  
> un point CAF, TCL, Planning Familial  
> un affichage emploi / job avec le CRIJ  
> de l'info pratique et culturelle.

Au foyer :

> le guichet du service étudiants étrangers de la Préfecture  
> de l'info pratique et culturelle  
> un cyberspace étudiant.

[www.universite-lyon.fr](http://www.universite-lyon.fr)  
[eme@universite-lyon.fr](mailto:eme@universite-lyon.fr)

### ACCUEIL EN PREFECTURE

Pour tous les autres cas, les étudiants doivent se présenter à la Préfecture avec leur dossier complet et seront accueillis :

-- soit en direct sur un guichet

-- soit sur rendez-vous

Si le dossier est incomplet, il n'y aura pas de prise de rendez-vous. L'étudiant doit absolument revenir avec son dossier complet. Il n'y aura aucun dépôt de dossier incomplet.

### 2 POINTS D'INFO-RELAIS

#### Centre d'Information Internationale

25, rue Jaboulay  
Lyon 7<sup>ème</sup>  
tél. 04 72 73 24 95  
[cii@universite-lyon.fr](mailto:cii@universite-lyon.fr)  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 13h30 à 17h30  
accueil téléphonique  
de 9h à 12h45  
et de 13h30 à 17h30

#### CROUS

59, rue de la Madeleine  
Lyon 7<sup>ème</sup>  
tél. 04 72 80 17 70  
Horaires d'ouverture :  
du lundi au vendredi  
de 9h à 16h

En partenariat avec :

